

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 18 AVRIL 2008**

Etaient présents : Mmes et MM. LUBRANO, MIRALLES, BESSAA, BAYEC, DANILLON
CHAPUIS, LE FOLL, TESSE, MOUFLETTE, GRISVARD.

Absent excusé : Claude Zanon

La séance est ouverte à 20h30

Secrétaire de séance : Laurent Grisvard

Secrétaire auxiliaire : Béatrice Houpeau

Mme Bessaa demande que la liste des commissions apparaisse sur le présent compte rendu ;
ce qui est fait à la fin dudit compte rendu.

I) Vote des 4 taxes

M. le Maire propose de ne pas augmenter les impôts, pour cette année, et justifie son vœu par
le fait qu'il s'agit là d'une promesse de campagne et également compte tenu de la situation
stable et confortable de la commune en matière financière.

B. Danillon souhaiterait augmenter légèrement ces taxes pour ne pas agrandir les écarts par
rapport aux statistiques nationales et départementales.

Finalement la thèse de M. le Maire est adoptée à l'unanimité.

II) Présentation et vote du Budget Primitif 2008-04-22

Mme Bessaa demande que le budget 2008 soit tenu à la disposition des habitants, ce qui est
déjà le cas depuis toujours.

Le budget avait fait l'objet d'une étude préparatoire au cours d'une réunion informelle.

M. le Maire propose que la présentation soit effectuée chapitre par chapitre étant donné que
les remarques et les observations des conseillers ont été prises en compte.

Le percepteur a donné son aval sur la manière dont le budget est présenté et sur la reprise des
résultats (voir le détail de fonctionnement et l'investissement, en annexe).

Le budget est voté avec 10 voix « POUR » et une voix « CONTRE » celle de Mme Bessaa.

M. le Maire détaille les emprunts contractés par la commune (voir pièce jointe). A ce sujet,
M. le maire renégociera le taux actuel de la Caisse d'Epargne (actuellement 5.76% avec un
capital restant de 18 758.08€).

III) Indemnités du maire et de l'adjoint

Pour le maire : au taux habituel de 17% de l'indice 1015

Pour l'adjoint : 40% de l'indemnité du maire.

Ces décisions sont applicables au 22 mars 2008.

Cette décision est votée à l'unanimité.

IV) Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités
territoriales (article L2122-22), charge le Maire d'administrer, de défendre les intérêts de la
commune dans tous les domaines et lui donne tous pouvoirs en matière de gestion
administrative et financière et de contracter les emprunts.

Cette décision est votée à l'unanimité.

V) Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Michel MIRALLES, 1^{er} adjoint
ainsi qu'une délégation de signature feront l'objet d'un arrêté.

Cette décision est votée à l'unanimité.

VI) Mouvement de personnel

L'agent communal Pierre Jaffres travaille actuellement : - pour 20h en CCD, à Montjavoult
- pour 12h en CCD, à Vaudancourt

En accord avec le maire de Vaudancourt, proposition est faite :

- pour porter son temps de travail à 15h à Vaudancourt
- et pour le titulariser sur les deux communes à partir du 1^{er} juin 2008.

Cette décision est votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

*** Proposition de travaux communaux :**

- **éventualité de partager la salle du secrétariat en 2 parties desservies par un petit couloir :**

- * un bureau pour le maire
- * un bureau pour la secrétaire

- **appartement au dessus de la mairie :** prévoir une porte de séparation pour isoler le petit appartement, mais prévoir parallèlement une communication entre les 2 salles réservées aux associations.

*** travaux de la commission des travaux et de la sécurité routière**

Exposé de M. Mirallès sur le déroulement des 2 réunions qui ont eu lieu avec les responsables des transports scolaires du Conseil Général de l'Oise, de l'entreprise Grisel, de la DDE de l'Oise pour faire une vérification du réseau routier du Bourg et de ses hameaux.

- Etat du réseau, signalisation à prévoir pour régler les problèmes de sécurité, de circulation et de stationnement.

- Création d'un Comité de Sécurité Routière

- une enquête auprès des habitants sera effectuée pour obtenir les avis et observations sur les solutions proposées.

* **Milieu associatif** : M. le Maire demande à Mme Bessaa, chargée de la commission des Associations, de lui fournir un état exhaustif de l'utilisation des salles de la mairie et de ses annexes, concernant leurs activités

*** Renouvellement du bureau de SYNELEC**

M. Pasquelin, maire de Loconville, a été réélu président de SYNELEC (Syndicat d'électrification)

*** Renouvellement du bureau de la Communauté de Communes du Vexin Thelle**

M. Gérard Lemaitre a été réélu Président par 45 voix contre 42 voix à Pierre Megret.

*** Déviation Poids Lourds**

M. le Maire informe qu'une déviation poids lourds sera mise en place prochainement pour rejoindre Magny en Vexin et éviter : le hameau de Beaugrenier, et les villages de Serans, Hadancourt le Haut Clocher dans l'Oise, St Gervais et Blamécourt dans le Val d'Oise. Ils emprunteront la N15 et rejoindront la N14.

*** Subventions aux Associations.**

M. le maire propose de reconduire à l'identique le montant des subventions.

La remarque de Mme Bessaa consistant à niveler le montant de ces subventions n'a pas été retenue par le Conseil Municipal.

* Activité de la Commission de la Communication

Bernard Danillon indique au Conseil qu'une étude a été effectuée pour la mise en place d'un bulletin communal de format 21/15 dont les modalités d'impression sont en cours d'étude auprès de plusieurs imprimeurs.

* Répartition des élus à l'intérieur des différentes commissions :

L'article L-2121-22 du CGCT, prévoit que les commissions sont composées exclusivement de conseillers municipaux et que celles-ci sont des organes de travail internes à la commune. Ce ne sont que des lieux de préparation où s'élaborent des rapports à restituer au conseil municipal. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Le Maire est président de droit et procède à leur convocation.

L'article L. 2143-2, lui, prévoit la constitution de comités consultatifs associant des représentants des habitants de la commune et notamment de leurs associations. Ils sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition sur proposition du Maire. Celle-ci est revue chaque année par le conseil qui peut le modifier.

LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

FINANCES et BUDGET

- Gérard LUBRANO, 14, rue des Cantières- LE VOUAST
- Michel MIRALLES, 23, rue du Chemin Vert- LE VOUAST

ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE- BATIMENTS COMMUNAUX- ORGANISATION DE LA SECURITE ROUTIERE

- Michel MIRALLES, 23 rue du Chemin Vert- LE VOUAST
- Laurent GRISVARD, 5, place des Tilleuls- LE VOUAST
- Georges LE FOLL, 5 rue des Cantières- LE VOUAST
- Danièle MOUFLETTE, 1, place des Tilleuls- LE VOUAST

URBANISME et DEVELOPPEMENT DURABLE

- Bernard DANILLON, rue de la Plaine- LE VOUAST
- Laurent GRISVARD, 5 place des tilleuls- LE VOUAST

JEUNESSE et SPORT

- Claude ZANON, 7, rue de la Garenne- LE MARAIS
- Sandrine BAYEC, 2, Grand'rue- LE BOURG

CULTURE- ASSOCIATIONS- FETES et BIBLIOTHEQUE

- Mireille BESSAA, 14, Grand'rue- LE BOURG
- Jean-Claude CHAPUIS, 8, rue du Lavoir- VALECOURT
- Michel MIRALLES, 23, rue du chemin Vert- LE VOUAST

COMMUNICATION

- Bernard DANILLON, rue de la Plaine- LE VOUAST
- Mireille BESSAA, 14, Grand'rue- LE BOURG

APPELS d'OFFRE

- Jean-Claude CHAPUIS, 8, rue du Lavoir- VALECOURT
- Jean-Christophe TESSE, 1, rue de la Libération- BEAUGRENIER
- Michel MIRALLES, 23, rue du Chemin Vert- LE VOUAST

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30